



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GNERALE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2026

L'ordre du jour, tel que figurant dans la convocation, est le suivant :

1. Allocution du Président
2. Approbation du procès-verbal de l'AG précédente
3. Rapport moral et financier
4. Rapport des vérificateurs aux comptes
5. Vote du quitus
6. Décharge des dirigeants
7. Élections au Comité Directeur
8. Fonctionnement saison 2026
9. Mise à disposition du boulodrome
10. Questions diverses

La feuille d'émargement est annexée au présent procès-verbal.

Constitution de l'assemblée

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Boulistes Bas-Rhinois s'est réunie le 24 avril 2026, sur convocation régulière au boulodrome de Strasbourg rue des Cavaliers Strasbourg.

La feuille d'émargement, annexée au présent procès-verbal, atteste de la présence et de la représentation des membres.

Après vérification, le quorum requis par les statuts étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

La séance est ouverte à 18 h 55, sous la présidence de Monsieur Armand DA CONCEICAO, Président en exercice. Monsieur Claude Buermann est désigné secrétaire de séance. Il est demandé l'autorisation d'enregistrer la réunion ; celle-ci est accordée à l'unanimité.

1. Allocution de bienvenue du Président Armand Da Conceicao

Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette assemblée générale et vous remercie d'avoir pu vous libérer pour cette rencontre. Après plus de vingt années passées en tant que président de notre association, il est temps pour moi de transmettre le relais. Je quitte cette fonction avec le sentiment de n'avoir pas entièrement réalisé tous les objectifs que je m'étais fixés, notamment en ce qui concerne l'optimisation de l'utilisation des locaux. Si je n'ai pas pu répondre à toutes les attentes, c'est aussi parce que le boulodrome ne nous appartient pas et que tous les travaux et aménagements dépendent de la ville de Strasbourg. Toutefois, je peux affirmer avoir toujours fait de mon mieux. Lorsque j'ai accepté cette responsabilité, je ne pensais pas y rester aussi longtemps, mais j'ai eu la chance d'être entouré de personnes volontaires consacrant leur temps sans compter. J'ai veillé au respect de la parité sachant que trois fédérations utilisent le boulodrome Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du comité pour leur confiance et leur fidélité, en particulier José Fédele, trésorier de l'association, qui est aussi démissionnaire et qui fait partie du comité depuis son origine. Je suis confiant pour l'avenir.

L'association dispose de moyens solides et j'ai toujours essayé de gérer ses finances avec responsabilité. Je profite également de cette occasion pour adresser un clin d'œil à Jean-Paul Sifferle, qui a mis ses connaissances à notre disposition pendant de longues années, s'est rendu disponible pour vérifier les comptes en fin de saison. Je resterai disponible pour soutenir la transition et accompagner le nouveau bureau si vous le souhaitez. Pour conclure, je vous encourage à continuer de travailler avec bienveillance, toujours dans l'intérêt de la pétanque. Ce n'est pas un adieu, car nous continuerons à nous voir sur les terrains tant que notre santé nous le permettra. Vive l'ABBR et merci de votre attention . Je propose maintenant de passer à la suite de l'ordre du jour.

Intervention de Jean-Paul Sifferle prend la parole et indique que, selon lui, le comité de la BBR devrait lui accorder une forme de reconnaissance.

À défaut d'autre proposition, il est suggéré de lui décerner le titre de président d'honneur de l'ABBR à Armand Da Conceicao. Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024, préalablement transmis aux membres, est soumis à l'approbation.

Aucune opposition ni abstention n'étant relevée, il est adopté à l'unanimité.

3. Rapport moral et compte rendu financier du Trésorier

Le trésorier prend la parole et précise qu'il s'agit du dernier rapport qu'il présente en tant que trésorier, fonction qu'il a occupée pendant de très nombreuses années.

Il indique qu'une réunion s'est tenue le mercredi précédent avec les deux réviseurs aux comptes afin de vérifier les comptes.

Il précise que ce sont les réviseurs qui présenteront le résultat de ces vérifications.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Messieurs Christophe Bittmann et Richard Hans, conformément au mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de la dernière assemblée générale, avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mission, effectuée le mercredi 22 avril 2026, pour l'exercice 2025.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition. Les pièces justificatives que nous avons jugé nécessaires de consulter nous ont été communiquées.

L'ensemble des fonds a été vérifié et nos contrôles n'ont révélé aucune irrégularité.

La synthèse des comptes du : 01/01/2025 au 21/12/2025 est annexée au présent procès-verbal.

En conséquence, nous ne pouvons que féliciter le trésorier, Joseph Fedele, pour la bonne tenue des comptes.

Nous demandons à l'assemblée de bien vouloir lui accorder quitus pour sa gestion.

5. Vote du quitus de l'exercice 2025

Le président propose de procéder au vote du rapport des réviseurs aux comptes ainsi qu'à l'octroi du quitus au trésorier.

Après appel des votes :

Aucune voix contre n'est exprimée ;

Une abstention est enregistrée.

Le rapport des réviseurs ainsi que le quitus au trésorier sont donc adoptés à la majorité.

Observations d'un membre Guy Gomez

Un membre de l'assemblée demande la parole afin de préciser que son abstention ne constitue pas une opposition au contenu du rapport, mais s'explique par le fait que le document lui a été communiqué tardivement, ne lui laissant pas le temps nécessaire pour en prendre connaissance. Réponses et échanges

Le président rappelle les difficultés rencontrées pour trouver des réviseurs aux comptes ainsi que des dates disponibles pour effectuer les vérifications.

Un autre membre suggère que, à l'avenir, ces démarches soient anticipées de quelques jours afin de permettre une meilleure diffusion des documents en amont de l'assemblée générale.

6. Décharge du Trésorier et du Président

Le président indique que la décharge du trésorier et du président découle de l'adoption du quitus accordé au trésorier.

Il est procédé à la désignation d'un réviseur aux comptes pour l'exercice à venir. Se propose : Daniel Perradin.
La candidature est acceptée.

7. Élection de membres pour compléter le Comité Directeur suite à des démissions en fin de réunion de l'assemblée générale

Présentation de Patrick Fleury

Mesdames, Messieurs,
Permettez-moi de me présenter. Je m'appelle Patrick Fleury. Je suis membre du comité du club de pétanque de Gamsheim et licencié depuis près de vingt-cinq ans.

Au fil de ces années, j'ai eu l'occasion de connaître la grande majorité d'entre vous, à l'exception peut-être de quelques membres issus du sport-boules, que je suis néanmoins heureux de rencontrer aujourd'hui.

Par ailleurs, je suis impliqué au sein du comité départemental de la FFPJP, ce qui me permet d'avoir une vision élargie des enjeux et du développement de notre discipline.

Sur le plan professionnel, mon parcours s'est construit dans les domaines du marketing, de la communication et du secteur commercial, des compétences que je mets volontiers au service de mon engagement associatif.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour toute question.

Présentation de Maxime Rublé

Mesdames, Messieurs, Permettez-moi de me présenter. Je m'appelle Maxime, j'ai 37 ans et je suis membre actif du club de pétanque de Gamsheim.

Suite au décès de mon grand-père, Jo Maillot, j'ai repris la pratique de la pétanque, une discipline que j'avais déjà connue plus jeune et à laquelle je suis particulièrement attaché. Mon engagement s'inscrit dans la volonté de prolonger la dynamique et les idées qu'il portait, en contribuant au développement de notre sport.

Aujourd'hui, je souhaite m'investir davantage, notamment au sein du CD67 et de mon club, en apportant une contribution concrète aux projets en cours et à venir. Mon implication se traduit souvent par un travail de fond, en back-office, sur l'organisation, la structuration et le suivi des actions, avec le souci d'une efficacité durable.

Sur le plan professionnel, j'exerce les fonctions de chef des ventes au sein d'Audi Volkswagen à Haguenau, où j'ai développé rigueur, sens des responsabilités et esprit d'équipe.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Présentation de Abdessamad El Ghazi

Mesdames, Messieurs, Nous souhaitons vous présenter la candidature de Abdessamad .

Malheureusement, des raisons familiales l'ont amené à se rendre à l'étranger et l'empêchent d'être parmi nous aujourd'hui. Il tenait à vous présenter ses excuses pour ne pas pouvoir se présenter en personne. Très attaché à la pétanque et à la vie du club, il reste pleinement motivé à s'impliquer à vos côtés. C'est dans cet esprit que le comité a accepté sa candidature, malgré son absence. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Modalités de vote

Chaque bulletin de vote comportait les noms des trois candidats. Les électeurs avaient la possibilité de cocher au maximum deux noms, conformément au nombre de sièges réservés à la FFPJP.

Tout bulletin comportant plus de deux choix était considéré comme nul.

À l'issue du scrutin, quatorze bulletins ont été recensés, conformément à la liste d'émargement des électeurs.

Résultats du vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Abdessamad El Ghazi : 7 voix

Patrick Fleury : 10 voix

Maxime Rublé: 8 voix

Proclamation des élus

Au regard des résultats obtenus et du nombre de postes à pourvoir, sont élus pour intégrer le Comité Directeur :

Patrick Fleury

Maxime Rublé

La liste des membres présents et représentés (feuille d'émargement électeur) est annexée au présent procès-verbal.

Le comité félicite les candidats élus et remercie l'ensemble des candidats pour leur engagement au service de la pétanque du sport-boules et de la vie associative de notre structure.

Démission

Il est constaté que M. DA CONCEICAO Armand, Président de l'Association des Boulistes Bas-rhinois, et M.FEDELE Joseph, Trésorier, étaient membres de l'association et présents lors de l'assemblée générale, ainsi qu'au moment de l'ouverture et du déroulement du vote à bulletin secret.

En conséquence, leur participation au vote est régulière et valable.

Leur démission écrite, datée du 24/04/2026, a été remise et réceptionnée par l'Association des Boulistes Bas-rhinois à 19h45, postérieurement à la clôture du scrutin. Elle prend effet à compter de cette réception.

Ils perdent, à compter de cette date et heure, leur qualité de membre et leurs fonctions respectives au sein de l'association.

Passation de pouvoir (un nouveau bureau est élu immédiatement)

Suite à la démission de M. DA CONCEICAO Armand, Président de l'Association des Boulistes Bas-rhinois, et M.FEDELE Joseph, Trésorier, effective à compter du 24/04/2026 à 19h45, l'assemblée générale a procédé à l'élection d'un nouveau bureau.

En cas de vacance du poste de président et de refus du la vice-présidente d'assurer l'intérim, une élection est organisée pour désigner un nouveau président.

En cas de démission d'un membre avant le terme de son mandat, son remplaçant est élu pour la durée restant à courir du mandat initial.

Sont élus :

Président : Buermann Claude

Vice-Présidente : Bittman Nicole

Trésorier : Hans Richard

Secrétaire : Fleury Patrick

Les personnes élues acceptent leurs fonctions et prennent effet immédiatement.

La passation des pouvoirs, documents, moyens de paiement, archives et éléments de gestion de l'association devra être effectuée dans les meilleurs délais entre les anciens et les nouveaux responsables.

8. Fonctionnement de la saison 2026

Débat sur les tarifs

Un échange s'engage entre les membres :

- Certains estiment, au vu du résultat excédentaire de l'exercice précédent, qu'il n'est pas nécessaire de modifier les tarifs.
- D'autres proposent une augmentation, notamment pour les structures extérieures (comités d'entreprise ou sociétés), considérant leur capacité financière.

- Plusieurs pistes sont évoquées :
 - Augmentation modérée des tarifs ;
 - Doublement de la mise à disposition pour certaines structures ;
 - Distinction entre clubs résidents et utilisateurs extérieurs.

Aucune décision définitive n'est formalisée dans cet extrait.

9. Cotisations et mise à disposition du boulodrome

Gestion des réservations et facturation

Il est précisé que les demandes de mise à disposition du boulodrome sont traitées directement par l'association, qui en assure également la facturation.

État des lieux et caution

Des difficultés sont signalées concernant l'état de propreté des locaux après certaines utilisations.

Plusieurs propositions sont formulées :

- Mise en place d'une caution, remise lors de la remise des clés et restituée après vérification des lieux
- Systématisation d'un état des lieux d'entrée et de sortie ;
- Remise des clés en main propre afin d'assurer un meilleur suivi.

Il est également souligné que l'absence de contrôle systématique en sortie peut entraîner des litiges sur l'état des installations.

10. Réponses aux questions diverses

Projet d'équipement sonore (sono)

Un membre de l'assemblée demande des précisions concernant les différents devis relatifs à l'installation d'un système de sonorisation. Le président indique que plusieurs devis ont été sollicités :

- Un premier devis, portant sur un équipement comprenant amplificateur et microphones, pour un montant d'environ 2 000 € ;
- D'autres devis ont été demandés ultérieurement, dont :
 - Un devis d'environ 10 000 €, incluant notamment la location d'une nacelle et l'intervention de techniciens ;
 - Un second devis d'environ 6 000 €.

Des échanges ont lieu concernant la nécessité de certains équipements (notamment la nacelle), en fonction des contraintes techniques et réglementaires.

Compétence de la Ville

Il est rappelé que, conformément à la convention en vigueur, la gestion et l'entretien des équipements, dont la sonorisation, relèvent de la Ville.

En conséquence, il est indiqué qu'il n'appartient pas à l'association de financer directement ce type d'installation.

Convention avec la Ville

Il est précisé que la convention actuelle est arrivée à échéance.

Les points nécessitant des améliorations, dont la sonorisation,

ont déjà été signalés à la Ville. Il est proposé :

- De prendre rapidement rendez-vous avec les services compétents de la Ville ;
- D'engager la rédaction d'une nouvelle convention ;
- D'examiner collectivement ce document afin de vérifier que l'ensemble des besoins de l'association y est bien pris en compte.

Conclusion

L'assemblée convient de la nécessité d'engager rapidement des démarches auprès de la Ville afin de clarifier la prise en charge des équipements et de formaliser une nouvelle convention.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 20 h 20 et convie l'ensemble des participants à un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

La feuille d'émargement est annexée au présent procès-verbal.

La feuille d'émargement électeur votant est annexée au présent procès-verbal.

La synthèse des comptes du : 01/01/2025 au 21/12/2025 est annexée au présent procès-verbal.

A Strasbourg le 28/04/2026

Signature Président



Secrétaire de séance Buermann Claude

